

## ORGANISATION

**DURÉE : 7 HEURES**



**TARIF : 250€ TTC**

Calendrier disponible sur notre site internet

### SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : [contact@cnfpro.fr](mailto:contact@cnfpro.fr)

### **CNF PRO**

239 Rue des Bottes  
01320 CHALAMONT

**Horaires** : Du mardi au vendredi  
8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00

## FINANCEMENT

**VIVEA** : reste à charge de 35€ TTC ou 28€ (si adhérent SNPCC)

**FAFCEA** : reste à charge de 41.68€ TTC ou 33.34€ (si adhérent SNPCC)

**ROYAL CANIN** : 20000 points

**PURINA** : 6250 points

**AUTO-FINANCEMENT**

# TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

**classe virtuelle**



## PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

Tous les professionnels des métiers du chien et/ou du chat (éleveurs canin – félin, pensionneurs, refuges, fourrières, handleurs, toiletteurs, dresseurs...), en activité ou en création, nécessitant le transport des chiens et/ou des chats dans le cadre d'une activité économique.



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au transport d'animaux vivants
- Sensibiliser au bien-être animal et à la prise en compte de ces derniers au cours de toutes les opérations liées au transport
- Savoir prévenir et réagir aux risques (pour les animaux, pour les autres usagers et pour soi) liés au transport d'animaux vivants.



## CONTENU DE LA FORMATION

### **MODULE 1 : 2 heures**

- Termes techniques de la législation relative au transport des animaux vivants
  - Définitions réglementaires
  - Voyage de courte et longue durée
- Temps d'échange
- QCM

### **MODULE 2 : 1 heure**

- Exigences administratives (législation communautaire)
  - Documents obligatoires
  - Obligations et responsabilités des opérateurs de transport
  - Manquements et sanctions
- Temps d'échanges
- QCM

### **MODULE 3 : 1 heure**

- Travaux individuels hors classe virtuelle à retourner par email à [cnfproformations@gmail.com](mailto:cnfproformations@gmail.com)
  - Compléter le document CERFA : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15714.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15714.do) de demande d'autorisation de type 1 et de type 2 pour transporter des animaux vivants dans le cadre d'une activité économique. CERFA présent ici :
  - Etablir un plan de procédures d'urgence

**Ce travail individuel d'une heure sera à réaliser entre les deux jours de formation. Les modalités vous seront indiquées directement par la formatrice. Ce travail sera à retourner obligatoirement par mail avant le module 4 (avant 19h si votre formation se déroule les matins, avant 12h si votre formation se déroule les après-midi, avant l'heure indiquée par votre formatrice si votre formation se déroule sur une ou plusieurs journée-s entière-s). Merci de prendre en compte qu'aucun travail rendu après le temps imparti ne sera traité. Ces travaux individuels sont nécessaires à l'acceptation de prise en charge de vos financeurs. En cas de refus de financement pour cause de travaux non rendus dans le temps imparti, la formation vous sera personnellement facturée.**

## **FORMATION**

*Cette formation est obligatoire dans le cadre d'une activité économique sur plus de 65kms. Elle permet de devenir "Convoyeur" au terme du règlement (CE) n°1/2005. Le convoyeur est présent pendant toutes les phases du transport. Il est responsable de la santé et du bien-être de l'animal. Le convoyeur peut également être le transporteur.*

\*\*\*\*\*

### **RÉFÉRENCES REGLEMENTAIRES**

- *Règlement (CE) no 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes*
- *Arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants*
- *Note de service DGER/SDPFE/2015-1085 du 14/12/2015*

### **MODULE 4 : 2 heures**

- Conditions minimales applicables au transport des animaux
  - Aptitude des animaux au transport (densité, surface, hauteur...)
  - Voyage de longue durée : intervalles d'alimentation et d'abreuvement
  - Champs d'application
  - Formations requises
  - Les documents sanitaires des animaux
  - Exigence de conception, construction, entretien et utilisation adéquate du véhicule et de ses équipements
- Connaissances générales des animaux
  - Etre sensible et bien-être animal
    - Les 5 libertés
  - ✓ Comportements de communication
    - Le concept d'Umwelt
    - Les signaux de communication
    - Les conduites agressives
  - ✓ Le stress de l'animal
- Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux
  - Physiologie et perception animal dans le contexte du transport
  - Soins d'urgence des animaux
  - Attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessés
- Temps d'échanges
- QCM

### **MODULE 5 : 1 heure**

- Manipulation et contention lors du transport de l'animal
  - Moyens d'apprentissage au transport
  - La manipulation et la contention de l'animal comprenant la sécurité du personnel
- QCM général sur les 5 séances effectuées



## **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Accueil des stagiaires sur la plateforme ZOOM
- Documents supports de formation partagés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



## **ÉQUIPE D'ENCADREMENT**

Anne-Sophie AVOCAT, Mélodie PICHOIR, Emma GALLOU, Anne DELAHAYE ou Ophélie LAVIGNE ; professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Travaux individuels
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM écrit à la fin de chaque module
- QCM final écrit (évaluation de l'ensemble des modules)

*Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.*

Formation  
recommandée à

**99.5 %**

Note générale de  
la formation /10

**9.6**

Qualité des  
formateurs /10

**9.8**

*Échantillon de 605 stagiaires depuis 2021  
soit 77% des répondants*

## CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00032

Organisme de formation du SNPCC,  
enregistré sous le numéro de  
déclaration d'activité : 84 01 01893  
01 (*cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'Etat*).